

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 07850

Numéro SIREN : 841 909 641

Nom ou dénomination : LA PARISIENNE DE MALAKOFF

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2023 sous le numéro de dépôt 31130

3M 30

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01092018	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
LA PARISIENNE 2 RUE VOLTAIRE 92240 MALAKOFF					
SIRET	8	4	1	9	0 9 6 4 1 0 0 0 1 8
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					

SIRET					
-------	--	--	--	--	--

B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Débits de boissons				Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	160	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	1 069	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%				
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐				
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
---	--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	☐
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	☐

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☐ NON ☒
Si oui, indication du logiciel utilisé	COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
DJ EXPERTISES 121-123 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 94320 THIAIS Tél: 0146810268		DJ EXPERTISES Société d'Expertise et Comptable 121-123, avenue de la République 94320 THIAIS SIREN 533 333 290 Tél.: 01 46 81 02 68 Fax: 01 46 82 07 66	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	05052020
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
</	

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	26 059	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise LA PARISIENNEdu 01/09/2018Adresse 2 RUE VOLTAIRE 92240 MALAKOFFau 31/12/2019**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	VILATA ISABELLE SERVEUSE				57 RUE CHARLES FREROT 94250 GENTILLY			
2	CAILLAUD THIERRY GUY RAYMOND CUISINIER				6 RUE VICTOR HUGO 92240			
3	CHAURNET MERCEDES CUISINIÈRE				25 RUE JEAN LOUIS 94250			
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	11 650		1 072		12 721			12 721
2	7 508		742		8 250			8 250
3	6 085		319		6 404			6 404
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	25 242		2 133		27 375			27 375

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	27 375	- de l'exercice . 2019 . . ⑩	730
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire BENSAID PHILIPPE
GERANTÀ MALAKOFF, le 05052020
Signature,

2020	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)		
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

2020	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE			2069RCI
Exercice du / au / ou au titre de l'année N Néant				
PME au sens communautaire				
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)				
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)				
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE				
Crédit d'impôt		Montant		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE				
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)				
Dont montant préfinancé				
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte				
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail				
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés				
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE				
Crédit d'impôt		Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM				
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)				
III - CAS PARTICULIERS				
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant		

[illegible]

2020	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du / au / ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Désignation de l'entreprise <u>LA PARISIENNE</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																
Adresse de l'entreprise <u>2 RUE VOLTAIRE 92240 MALAKOFF</u>																																																																																																																																																																																										
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>4</td><td>1</td><td>9</td><td>0</td><td>9</td><td>6</td><td>4</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>										8	4	1	9	0	9	6	4	1	0	0	0	1	8																																																																																																																																																																	
8	4	1	9	0	9	6	4	1	0	0	0	1	8																																																																																																																																																																													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>6</u>				Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> <u>3</u>																																																																																																																																																																																		
<table><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td></tr><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2"><u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>1</u> <u>9</u></td></tr></table>																						Exercice N clos le												<u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>1</u> <u>9</u>																																																																																																																																																								
										Exercice N clos le																																																																																																																																																																																
										<u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>1</u> <u>9</u>																																																																																																																																																																																
<table><tr><td colspan="10">ACTIF</td><td colspan="2">Brut 1</td><td colspan="2">Amortissements-Provisions 2</td><td colspan="2">Net 3</td></tr><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISE</td><td rowspan="2">Immobilisations incorporelles</td><td colspan="2">Fonds commercial *</td><td>010</td><td colspan="2">105 000</td><td>012</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">105 000</td></tr><tr><td colspan="2">Autres *</td><td>014</td><td colspan="2"></td><td>016</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td colspan="2">5 000</td><td>030</td><td colspan="2">5 000</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td colspan="2">10 677</td><td>042</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">10 677</td></tr><tr><td colspan="4">Total I (5)</td><td>044</td><td colspan="2">120 677</td><td>048</td><td colspan="2">5 000</td><td colspan="2">115 677</td></tr><tr><td rowspan="9">ACTIF CIRCULANT</td><td rowspan="2">STOCKS</td><td colspan="2">Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td colspan="2"></td><td>052</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Marchandises *</td><td>060</td><td colspan="2">250</td><td>062</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">250</td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td colspan="2"></td><td>066</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td rowspan="2">Créances (2)</td><td colspan="2">Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td colspan="2"></td><td>070</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Autres * (3)</td><td>072</td><td colspan="2"></td><td>074</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td colspan="2"></td><td>082</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Disponibilités</td><td>084</td><td colspan="2">10 453</td><td>086</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">10 453</td></tr><tr><td colspan="2">Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td colspan="2"></td><td>094</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="4">Total II</td><td>096</td><td colspan="2">10 703</td><td>098</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">10 703</td></tr><tr><td colspan="4">Total général (I + II)</td><td>110</td><td colspan="2">131 380</td><td>112</td><td colspan="2">5 000</td><td colspan="2">126 380</td></tr></table>												ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	105 000		012			105 000		Autres *		014			016			Immobilisations corporelles *		028	5 000		030	5 000				Immobilisations financières * (1)		040	10 677		042			10 677		Total I (5)				044	120 677		048	5 000		115 677		ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052					Marchandises *		060	250		062			250		Avances et acomptes versés sur commandes		064			066					Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070					Autres * (3)		072			074					Valeurs mobilières de placement		080			082					Disponibilités		084	10 453		086			10 453		Charges constatées d'avance *		092			094					Total II				096	10 703		098			10 703		Total général (I + II)				110	131 380		112	5 000		126 380	
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																																																																																																																																																																												
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	105 000		012			105 000																																																																																																																																																																																
		Autres *		014			016																																																																																																																																																																																			
	Immobilisations corporelles *		028	5 000		030	5 000																																																																																																																																																																																			
	Immobilisations financières * (1)		040	10 677		042			10 677																																																																																																																																																																																	
	Total I (5)				044	120 677		048	5 000		115 677																																																																																																																																																																															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052																																																																																																																																																																																			
		Marchandises *		060	250		062			250																																																																																																																																																																																
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																																																																																																																																																																																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070																																																																																																																																																																																			
		Autres * (3)		072			074																																																																																																																																																																																			
	Valeurs mobilières de placement		080			082																																																																																																																																																																																				
	Disponibilités		084	10 453		086			10 453																																																																																																																																																																																	
	Charges constatées d'avance *		092			094																																																																																																																																																																																				
	Total II				096	10 703		098			10 703																																																																																																																																																																															
Total général (I + II)				110	131 380		112	5 000		126 380																																																																																																																																																																																
<table><tr><td colspan="10">PASSIF</td><td colspan="2">Exercice N 1</td><td colspan="2">NET</td></tr><tr><td rowspan="9">CAPITAUX PROPRES</td><td colspan="2">Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">3 000</td></tr><tr><td colspan="2">Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Réserve légale</td><td>126</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Réserves réglementées *</td><td>130</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)</td><td>131</td><td colspan="2"></td><td>132</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Report à nouveau</td><td>134</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">890</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions réglementées</td><td>140</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="4">Total I</td><td>142</td><td colspan="2">3 890</td></tr><tr><td colspan="4">Provisions pour risques et charges</td><td>Total II</td><td>154</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td rowspan="5">DETTES (4)</td><td colspan="2">Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">85 740</td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">25 681</td></tr><tr><td colspan="2">Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)</td><td>169</td><td colspan="2">1 255</td><td>172</td><td colspan="2">11 069</td></tr><tr><td colspan="2">Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="4">Total III</td><td>176</td><td colspan="2">122 491</td></tr><tr><td colspan="4">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td colspan="2">126 380</td></tr><tr><td rowspan="3">RENOIS</td><td>(1)</td><td>Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td colspan="2"></td><td>(4)</td><td>Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td><td colspan="2"></td></tr><tr><td>(2)</td><td>Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td colspan="2"></td><td>(5)</td><td>Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</td><td>182</td><td colspan="2">120 677</td></tr><tr><td>(3)</td><td>Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td colspan="2"></td><td></td><td>Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</td><td>184</td><td colspan="2"></td></tr></table>												PASSIF										Exercice N 1		NET		CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			3 000		Écarts de réévaluation		124					Réserve légale		126					Réserves réglementées *		130					Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			132			Report à nouveau		134					Résultat de l'exercice		136			890		Provisions réglementées		140					Total I				142	3 890		Provisions pour risques et charges				Total II	154			DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			85 740		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					Fournisseurs et comptes rattachés *		166			25 681		Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	1 255		172	11 069		Produits constatés d'avance		174					Total III				176	122 491		Total général (I + II + III)				180	126 380		RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	120 677		(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								
PASSIF										Exercice N 1		NET																																																																																																																																																																														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			3 000																																																																																																																																																																																				
	Écarts de réévaluation		124																																																																																																																																																																																							
	Réserve légale		126																																																																																																																																																																																							
	Réserves réglementées *		130																																																																																																																																																																																							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			132																																																																																																																																																																																				
	Report à nouveau		134																																																																																																																																																																																							
	Résultat de l'exercice		136			890																																																																																																																																																																																				
	Provisions réglementées		140																																																																																																																																																																																							
	Total I				142	3 890																																																																																																																																																																																				
Provisions pour risques et charges				Total II	154																																																																																																																																																																																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			85 740																																																																																																																																																																																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																																																																																																																																																																							
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			25 681																																																																																																																																																																																				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	1 255		172	11 069																																																																																																																																																																																			
	Produits constatés d'avance		174																																																																																																																																																																																							
Total III				176	122 491																																																																																																																																																																																					
Total général (I + II + III)				180	126 380																																																																																																																																																																																					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																																																																																																																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	120 677																																																																																																																																																																																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																																																																																																																		
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																																																																																																																																																																										

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LA PARISIENNE

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	175 242	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	2 770	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	178 012
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	71 293	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(250)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	58 964	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	764
	Rémunérations du personnel *					250	27 393	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	11 096	
	Dotations aux amortissements *					254	5 000	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	1
				260				
Total des charges d'exploitation (II)							264	174 261

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270 3 751
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)			294	2 683
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) : dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) :			347			300	179
				348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

890

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	339		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) :	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352 1 229
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								370 1 229

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : LA PARISIENNE								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	105 000	404		406	105 000		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	5 000	444		446	5 000		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	10 677	484		486	10 677		
TOTAL		490		492	120 677	494		496	120 677		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	5 000	534		536	5 000		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	5 000	574		576	5 000		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

SAGE Experts-comptables janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>LA PARISIENNE</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																						
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIÈTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="7">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIÈTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD											780						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIÈTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																								
	Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715		2																																																																																																																																									
Constructions	720		725		3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																																									
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																									
					780																																																																																																																																									
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																																						
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																																						
Déficits reportables			984																																																																																																																																											
Déficits de l'exercice			960																																																																																																																																											
Total des déficits restant à reporter			970																																																																																																																																											
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																														
IV DIVERS																																																																																																																																														
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																																						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI								325																																																																																																																																						
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327																																																																																																																																						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																																																																																																																																						
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326																																																																																																																																						
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																																						
Montant de la TVA collectée								374	22 100																																																																																																																																					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	16 389																																																																																																																																					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																																						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																																						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																																						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: LA PARISIENNE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/09/2018 et clos le: 31/12/2019		Données en nombre de mois 1 6	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 4 1 9 0 9 6 4 1

Dénomination de l'entreprise

LA PARISIENNE

Adresse (voie)

2 RUE VOLTAIRE

Code postal

92240

Ville

MALAKOFF

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique BENSARD Prénom(s) PHILIPPENom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 30Naissance: Date 20/03/1957 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCEAdresse : N° 57 Voie RUE CHARLES FREROTCode Postal 94250 Commune GENTILLY Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**LA PARISIENNE DE MALAKOFF
SARL**

**Au Capital de 3 000 €
02, RUE VOLTAIRE
92 240- MALAKOFF
R.C.S. : 841 909 641 00018**

REÇU

22 AOUT 2023

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLOS LE
31/12/2019**

Le 24/07/2020

Les Associés de la société LA PARISIENNE DE MALAKOFF se sont réunis au siège social à 10 heures.

Etaient présents :

- Monsieur SALEEM GULZAR, détenant 50 parts sociales,
- Monsieur SIKANDER ALI GULZAR, détenant 50 parts sociales
- Soit au total 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Première résolution

Le résultat, un profit de 889.59€ a été affectée en report à nouveau qui présente un solde créditeur de 889.59€.

Deuxième résolution

Le rapport de gestion présenté par le président, est approuvé.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire se retire.

SG
SAG
1

RAPPORT DE GESTION A L 'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

L'évolution de l'activité de la société

	31/12/2019 en €	
Produits d'exploitation	175 242	
Subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissements		
Transfert de charges		
Autres produits	2 770	
Total des produits d'exploitation	178 012	
Charges d'exploitation		
Achats Marchandises	71 293	
Var stock	(-250)	
Autres achats et charges externes	58 964	
Impôts taxes et versements assimilés	764	
Salaires et traitements	27 393	
Charges sociales	11 096	
Dotations d'exploitation d'amortissements	5 000	
Autres charges	1	
Total des charges d'exploitation	174 261	
Résultat d'exploitation	3 751	

Compte tenu du résultat d'exploitation qui est un profit de 3 751 € le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

	31/12/2019	
Résultat d'exploitation	3 751	
Produits financiers		
Charges financières	2 683	
Résultat financier	(2 683)	
RCAI	1 068	
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	179	
Résultat exceptionnel	(179)	
Impôt sur les sociétés		
Résultat net comptable	890	

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

L'activité de l'entreprise sera en légère progression.

PRISE DE PARTICIPATION

La société n'a pris aucune participation dans le capital d'autres sociétés.
Aucune autre société n'a pris une participation dans le capital de la société

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat, un profit de 889.59€ a été affectée en report à nouveau qui présente un solde créditeur de 889.59€

  